

Marcot

la  Plagne

Compte-Rendu Conseil Municipal

05 octobre 2009



Fête de la Pomme 2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2009

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,
Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale
MM. David ALLEMOZ, Michel BORLET, Laurent BOCH, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE,
Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.
Excusés : Mme Sylvie MAITRE, adjointe (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. Yves BRIANCON, conseiller
municipal (pouvoir à M. Marin VIVET GROS), M. Patrice MEREL, conseiller municipal (pouvoir à M. Marin
VIVET GROS), M. René ALLAMAND, conseiller municipal.

Jean Marie GERMAIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Suite au décès de Monsieur Isidore BERARD et Monsieur Edmond BLANCHOZ, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence afin de leur rendre hommage. L'ensemble du conseil municipal adresse ses plus vives condoléances aux familles.
Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 07 septembre 2009. Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :
- Diminution du temps de travail d'un agent.
- Demande de subvention pour la route de la remise.
Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

Affaires générales

1. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES ALLER-RETOUR DU MIDI POUR LES ÉLÈVES EXTERNES DU COLLÈGE D'AIME

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose un service de transport scolaire complémentaire pour les collégiens qui souhaitent rentrer chez eux le midi. L'organisation et la gestion des transports scolaires dépendent normalement du Conseil Général de La Savoie. Il est donc nécessaire de passer une convention avec le Conseil Général pour qu'il délègue à la commune la possibilité de mettre en place ce service de transports. Les transports du matin et du soir continuent à être organisés par le Conseil Général 73.

Monsieur le Maire précise que ce transport complémentaire est un service rendu à la population et pris en charge pour partie par la commune.

Jean Marie GERMAIN demande quel est le nombre d'enfants concernés par ce transport.

Monsieur le Maire répond que 11 enfants prennent le car pour rentrer chez eux le midi.

Marin VIVET GROS s'enquiert de la société adjudicataire du marché. Monsieur le Maire explique que l'ensemble des transports scolaires sur la commune est assuré par la société TRANSDEV.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Savoie pour les transports scolaires aller/retour du midi pour les élèves externes du collège d'Aime. (Votants : 18, pour : 18)

2. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL RELATIVE A LA SÉCURISATION DES ARRÊTS DE BUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que le Conseil Général de La Savoie a proposé à la commune de signer une convention qui aurait pour objet de répertorier les arrêts bus de la commune et leur sécurisation.

Cette convention permet de donner une assise juridique à tous les sites où des lignes régulières et scolaires assurent le transport d'usagers sur le territoire de la commune.

Pierre OUGIER demande si l'arrêt bus à Sangot a été déplacé vers le pont comme il avait été décidé dernièrement. Monsieur le Maire informe que cet arrêt sera opérationnel dès le 5 novembre prochain.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de La Savoie relative à la sécurisation des points d'arrêt des bus sur le territoire de la commune. (Votants : 18, pour : 18)

3. DESTINATION DES PRODUITS DE LA FORÊT COMMUNALE POUR 2010

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts de supprimer ou d'ajourner les parcelles 16 et 42 prévues sur le document d'aménagement de la forêt communale en 2010.

Jean Luc BROCHE informe le conseil municipal que l'Office National des Forêts avertira la commune des jours choisis pour le martelage des arbres afin que les conseillers municipaux intéressés puissent être présents.

Le conseil municipal décide d'ajourner la parcelle 16 et de supprimer la parcelle 42 du document d'aménagement. (Votants : 18, pour : 18)

4. OPÉRATIONS DE RECENSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les opérations de recensement vont s'effectuer du 10 janvier au 20 février 2010 et qu'il convient d'ores et déjà de procéder à la mise en oeuvre de ce dernier.

Le conseil municipal autorise le Monsieur le Maire à procéder aux opérations de recensement sur la commune et de recruter les agents recenseurs nécessaires à la collecte des informations. (Votants : 18, pour : 18)

Ressources Humaines

1. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION

André BROCHE rappelle que le conseil municipal souhaite mettre en place et développer le Système d'Information Géographique (SIG). Le SIG va permettre d'informatiser un grand nombre de données relatives à la commune (réseaux, bâtiments, cadastre) et les rendre accessibles à l'ensemble des services.

Il propose, pour réaliser ce travail, de prolonger le contrat de l'agent embauché pour réaliser le diagnostic de la charte de développement durable. Il pourrait ainsi réaliser le suivi de la charte et également mettre en place le SIG.

Le conseil municipal approuve la prorogation du poste de chargé de mission pour une durée de 6 mois à compter du 20 octobre 2009. (Votants : 18, pour : 18)

2. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Canton d'Aime a actuellement une carence en personnel au sein des services techniques. Elle a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un agent afin de suivre certains projets de travaux ainsi que la mise en place de dossiers d'appels d'offres complexes.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition un agent des services techniques pour une durée de 3 mois à compter du 06 octobre pour y exercer à raison de 8 heures par semaine les fonctions de responsable des travaux et des projets nouveaux.

Robert ASTIER déplore de ne pas avoir été averti de la mise à disposition d'un agent des services techniques. Monsieur le Maire précise qu'il fait seulement une proposition au conseil municipal, qui est libre de refuser.

Joël OUGIER SIMONIN fait part du mécontentement de certains conseillers (Yves BRIANCON, Marin VIVET GROS, Patrice MEREL et lui même) sur le fonctionnement des services techniques.

Le conseil municipal accepte la mise à disposition d'un agent des services techniques à la communauté de communes du canton d'Aime pour une durée de 3 mois à titre payant. (Votants : 18, Pour : 18)

Finances

Patrice MEREL intègre la séance. Le pouvoir donné à Marin VIVET GROS est ainsi annulé.

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Pour ce point, Monsieur le Maire passe la parole à Géraldine FAVRE, Directrice du service finances et ressources humaines.

Géraldine FAVRE explique qu'il y a lieu de procéder, chaque année en fin d'exercice, à des réajustements budgétaires au niveau des budgets (Général, Eau et Assainissement et parkings) compte tenu de nouvelles recettes et dépenses ou de réaffectation des crédits.

Elle détaille les lignes budgétaires où les modifications vont être opérées.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 au niveau des budgets (Général, Eau et Assainissement et parkings). (Votants : 18, pour : 13, abstention : 5, Patrice MEREL, Marin VIVET GROS, Joël OUGIER SIMONIN + pouvoir Yves BRIANCON, Robert ASTIER)

2. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA MISE EN SÉCURITÉ, L'ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ET LA RÉNOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité, d'accessibilité handicapés et de rénovation des galeries de Plagne Centre, Monsieur le Maire explique qu'il est possible de solliciter une participation financière au titre des programmes Européens, auprès de l'Etat, de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de la Savoie. Il rappelle que ces travaux relèvent d'un intérêt public général.

Robert ASTIER remercie la Présidente de la Communauté de Communes du Canton d'Aime pour avoir aiguillé la commune sur ces demandes de subventions.

Le conseil municipal sollicite l'aide financière la plus élevée possible au titre des programmes Européens, auprès de l'Etat, de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de la Savoie. (Votants : 18, Pour : 18)

3. ADMISSION EN NON VALEUR

Paul BROCHE demande au conseil municipal d'admettre en non valeur les sommes ci-après :

- 103,33 euros au budget Eau et Assainissement - titres relatifs à des frais de poursuites impayés et succession clôturée

- 1 167 euros et 332,41 au budget général - titres relatifs à des frais de secours hélicoptérés impayés

Il précise que ces sommes n'ont pu être encaissées malgré toutes les poursuites et procédures engagées. Ces pertes doivent donc être constatées au budget communal.

Le conseil municipal admet les sommes citées ci dessus en non valeur. (Votants : 18, pour : 18)

4. RACHAT DE MATÉRIEL A LA MAISON DU TOURISME

Dans le cadre de l'opération Urban Plagne, Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'acquérir un équipement permettant la pratique de skate, roller et bmx (vélo).

Le « park », situé sur Plagne Bellecôte, est composé d'une aire spécifique pour roller et bmx (partie basse) et d'une aire de skate (partie haute). Les modules sont en acier galvanisés et en bois résistant aux intempéries, et sont conçus sur mesure par FISE AREA. Ce mobilier urbain avait été proposé à la vente à 171 000 euros TTC.

La commune de Macot La Plagne a acheté en 2007 des modules pour 91 000 € TTC, et l'association Maison du Tourisme a également acheté des modules pour 80 000 € TTC.

Afin de régulariser cette situation, l'équipement étant assimilé à du mobilier urbain, Monsieur le Maire propose donc de racheter la partie des équipements acquis par la MATO, soit 80 000 € d'éléments.

Michel BORLET confirme que cet équipement, de très bonne qualité, devait être payé sur 3 ou 4 ans par la commune. En revanche, et concernant l'achat initial, il avait le souvenir d'une somme moins importante.

Joël OUGIER SIMONIN souhaite avoir la confirmation que cette somme était bien budgétée et demande si la commune d'Aime participe à cet achat. Il rappelle que la commune de Macot subventionne déjà la Maison du tourisme.

Monsieur le Maire répond que la commune d'Aime ne participe pas au financement de l'Urban Park. Concernant la somme, Monsieur le Maire assure que celle ci est bien prévue au budget de la commune.

Bernard AUBONNET précise que la subvention concerne uniquement le fonctionnement de la Maison du Tourisme. Il s'agit ici d'une somme relative à de l'investissement, et, par conséquent elle n'est pas budgétée dans les comptes de la Maison du Tourisme. Michel BORLET et Bernard AUBONNET pensent que les investissements structurels doivent être pris en charge financièrement par la commune. Par contre, il faudrait prévoir au sein de la Maison du tourisme un budget pour les petits investissements courants. Bernard AUBONNET, Président de la Maison du Tourisme, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal approuve le rachat des modules de l'Urban Park actuellement propriété de la Maison du Tourisme, pour un montant de 80 000 euros. (Votants : 17, Pour : 8, Abstention : 9, David ALLEMOZ, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Joël OUGIER SIMONIN (+ pouvoir Yves BRIANCON), Jean Luc BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Robert ASTIER, Marin VIVET GROS, Patrice MEREL)

Travaux

1. AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE PRESTATIONS POUR LES SECOURS HÉLIPORTÉS

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée au mois de septembre afin de désigner l'entreprise qui assurerait les prestations de secours héliportés pour la saison hivernale 2009/2010 sur la station d'altitude de La Plagne.

Monsieur le Maire informe que la société SAF Hélicoptères a été désignée comme attributaire du marché suite à l'analyse des offres en date du 28 septembre. Le coût de la minute de vol a été fixé à 48,38 euros TTC comme la saison dernière.

Monsieur le Maire précise que la collectivité, conformément à la loi, a le droit de refacturer aux victimes et à leurs ayants droits, les missions de secours héliportés sur la base du tarif approuvé.

Le conseil municipal approuve l'attribution du marché à la société SAF Hélicoptères. (Votants : 18, pour : 18)

2. AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING ET D'UNE AIRE DE CAMPING CARS À PLAGNE SOLEIL - 2 LOTS

Monsieur le Maire fait part de la carence de parking sur la station de Plagne Soleil et de l'absence d'un véritable accueil pour les campings cars avec des "bornes flots bleus" et électriques. Afin de pallier à ce manque, il rappelle qu'une consultation avait été lancée pour désigner les entreprises chargées d'assurer les travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de service et de stationnement pour les campings cars.

A l'issue de la procédure, il a été décidé d'attribuer les lots comme suit :

- Lot 1 - Génie Civil - attribué à l'entreprise ETRAL (73 260 Aigueblanche) pour un montant de 306 105 euros HT

- Lot 2 - Câblage - attribué à l'entreprise CARRET VETTIER (73 210 Aime) pour un montant de 23 000 euros HT.

Le conseil municipal approuve l'attribution du marché tel que cité ci-dessus. (Votants : 18, pour : 13, contre : 4 Joël OUGIER SIMONIN, Yves BRIANCON, Marin VIVET GROS, Robert ASTIER, Abstention : 1 Patrice MEREL)

3. AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE PRESTATIONS POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES PARCS DE STATIONNEMENT

Paul BROCHE rappelle que le marché relatif à la prestation de gestion et d'exploitation des parcs de stationnement est arrivé à terme au mois d'avril 2009. Il explique qu'une nouvelle consultation a été lancée pour désigner une entreprise.

Paul BROCHE mentionne que cette consultation a pour objet d'assurer la gestion du stationnement, l'exploitation des parkings en ouvrage, sur voirie, et la maintenance ainsi que l'entretien des équipements de contrôle d'accès et de paiement (barrières, bornes tickets, caisses de paiement/horodateurs).

A l'issue de la procédure, Paul BROCHE informe que la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 28 septembre 2009 a attribué :

- Lot n°1 - Gestion et exploitation des parcs de stationnement - à l'entreprise SAGS (71 Charnay les Macons) pour un montant annuel de 53 113 euros HT.
 - Lot n°2 - Maintenance des différents systèmes de contrôle d'accès - à l'entreprise SAGS (71 Charnay les Macons) pour un montant annuel de 5 900 euros HT.
- Le montant total annuel des prestations s'élève donc à 59 013 euros HT soit 70 579,55 euros TTC.

Le conseil municipal approuve l'attribution du marché comme citée ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

Urbanisme

1. BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que le conseil municipal avait souhaité mettre en place une modification du Plan Local d'Urbanisme (n°4). Il informe que le projet de modification a été accepté par le commissaire enquêteur.

Joël OUGIER SIMONIN précise que cette modification devrait être applicable dans un délai d'un mois.

Le conseil municipal approuve le dossier de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme. (Votants : 18, pour : 18)

2. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Joël OUGIER SIMONIN précise que la révision du Plan Local d'Urbanisme est une opération plus importante que la modification car elle concerne l'ensemble des zones de la commune. Il rappelle que cette révision a été décidée afin d'adapter ce document aux enjeux à venir compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique et touristique.

Cette délibération permet seulement d'acter cette opération. Le projet est en cours de réalisation et tous les conseillers municipaux sont les bienvenus aux différentes réunions de travail.

Joël OUGIER SIMONIN explique que la commune espère pouvoir présenter un projet finalisé pour la fin du premier semestre 2010.

Le conseil municipal décide de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme. (Votants : 18, Pour : 18)

3. VENTE DE TERRAIN PAR LA COMMUNE AUX SCI LES PROVAGNES ET LA SARL BOUZON-BARRAL

Joël OUGIER SIMONIN présente la demande de la SCI les Provagnes et de la SARL Bouzon Barral d'acquérir une partie de la parcelle Section A n° 77 au lieu dit Les Provagnes pour la réalisation d'une aire de lavage.

Il précise que l'acte en question ne sera signé qu'une fois que l'aire de lavage sera réalisée.

Le conseil municipal approuve la cession de la parcelle citée ci-dessus au prix de 50 euros le m². (Votants : 18, pour : 18)

4. ACQUISITION DE TERRAIN À BONNEGARDE DU HAUT

Joël OUGIER SIMONIN rappelle la démarche entreprise par la Communauté de Communes du Canton d'Aime pour installer des conteneurs semi enterrés pour la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif sur la commune.

A cette fin, M. Joël OUGIER SIMONIN explique que Mme BRUN et Mme BERTRAND ont accepté de céder une partie de leur terrain à Bonnegarde.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle section A n° 3286 (157 m²) pour un montant de 785 euros à Mme BRUN et la cession de la parcelle A n° 501 (13 m²) à Mme BERTRAND pour un montant de 65 euros. (Votants : 18, pour : 18)

4. PROJET DE DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT DES ALPES DU NORD - MOTION ADOPTÉE PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord pénalise très fortement les stations de montagne. Cette directive privilégie un aménagement général et cela risque d'être désavantageux pour les communes supports de stations aux niveaux notamment de la neige de culture, d'une éventuelle extension du domaine skiable ou d'une station, et de sa rénovation. La motion lancée par l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne a été décidée afin d'alerter les élus et services de l'Etat sur les inquiétudes et préoccupations des communes supports de stations.

Monsieur le Maire propose que la commune de Macot La Plagne adopte cette motion.

Le conseil municipal décide d'adopter cette motion et demande le retrait de ce projet dans sa version rédactionnelle en date du 15 juin 2009. (Votants : 18, pour : 18)

Points ajoutés à l'ordre du jour

1. DIMINUTION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET

Nicolas BRIANCON MARJOLLET présente la demande d'un agent technique de diminuer son temps de travail suite à la suppression du jour d'école le mercredi matin. Il explique que la durée de travail hebdomadaire passerait de 26h30 à 25h.

Le conseil municipal approuve la modification de la durée de travail de cet agent. (Votants : 18, pour : 18)

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ENROBÉS DE LA ROUTE DE LA REMISE A MACOT LA PLAGNE

Monsieur le Maire rappelle que la voirie de la route de la Remise doit être entièrement remise à neuf et qu'en ce sens ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander auprès de l'Etat une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat. (Votants : 18, pour : 18)

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 2 novembre 2009 à 19h30 en salle du conseil, mairie de Macot La Plagne.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la liste des marchés signés hors procédures spécifiques (<90 000 euros) pour lesquels il a reçu délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

INONDATIONS SUR PLAGNE 1800

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que des inondations ont eu lieu au lotissement de Plagne 1800 lors des gros orages du mois d'août. Les écoulements d'eau et de boues provenaient en partie de la carrière ainsi que des aménagements du domaine skiable à l'entrée de la station.

Suite à ces orages, Joël OUGIER SIMONIN explique qu'un courrier a été envoyé à la SAP pour demander qu'une solution soit trouvée pour que ces désagréments ne se reproduisent pas. Il précise que la SAP n'a pas donné suite à la demande.

Joël OUGIER SIMONIN demande que la commune adopte une position plus ferme par rapport à la SAP et qu'il soit exigé la réalisation d'une cunette bétonnée sur le front de neige afin d'éviter les mêmes complications au printemps prochain.

Laurent BOCH explique que des cunettes en pierres sèches avaient été réalisées et que ces travaux étaient récents et non consolidés, ce qui a entraîné ces désagréments qui ne devraient pas se reproduire.

Joël OUGIER SIMONIN maintient que la réalisation de cunettes bétonnées ou en pierres maçonnées est le meilleur moyen de parer à ces écoulements lors de gros orages.

Bernard AUBONNET propose d'envoyer un courrier à la SAP en les mettant en demeure de réaliser ces travaux de consolidation cet automne ou ce printemps.

Monsieur le Maire assure qu'un courrier sera fait en conséquence.

INFORMATION VENTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie pour une place de stationnement sur le parking Résidence 3000 de Plagne Bellecôte au prix de 500 euros. Il demande si la commune souhaite utiliser son droit de préemption. Le conseil municipal prend acte mais ne souhaite pas préempter.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA SAVOIE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en Mairie le rapport d'activité 2008 du Syndicat Départemental d'Électricité de La Savoie et qu'il est à la disposition des conseillers municipaux en Mairie.

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE À PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire rappelle que M. STEENHAUT et Melle PILLOT, kinésithérapeutes sur Plagne Centre cherchaient une surface afin de construire un local susceptible d'accueillir leur activité.

Après différentes discussions avec le service urbanisme, il s'avère que la commune possède une surface constructible parallèle à la galerie reliant la place de la cheminée à la Maison du Tourisme (plus précisément la toiture avec le gravier à côté du parking et au dessus de la gare routière).

Monsieur le Maire présente une esquisse du projet qui pourrait être réalisé pour l'hiver 2010-2011. Il demande si le conseil municipal est d'accord pour travailler sur ce projet en commission d'urbanisme afin d'avancer dans le dossier. Il précise que les locaux qui accueillent actuellement le cabinet ont été vendus et par conséquent ce dernier fermera après cette saison d'hiver.

Le conseil municipal valide la démarche

CENTRE DE DÉNEIGEMENT

Laurent BOCH rappelle qu'il avait évoqué, lors d'une commission, la possibilité de créer un bâtiment au fond du parking Boch contre la sablière qui accueillerait le centre de déneigement.

Le conseil municipal avait alors répondu qu'il n'était pas envisageable de construire à cet endroit compte tenu de la présence de galerie des anciennes mines.

Laurent BOCH explique qu'il a étudié le projet avec des géomètres et il s'avère que le secteur concerné fait partie des zones de La Plagne sans galeries souterraines. Il présente des plans pour démontrer les faits.

Michel BORLET explique que l'interdiction de construire était une décision des services de l'Etat. Il serait intéressant de présenter de nouveau une demande argumentée aux services de l'état et voir quelle est leur réponse.

Bernard AUBONNET trouve cette idée très intéressante et rappelle que le bâtiment de la Cembra de la SAP a été lui même construit sur des galeries. Joël OUGIER SIMONIN pense que cette proposition doit être étudiée. Il rappelle que plusieurs autres secteurs de La Plagne, dits inconstructibles, sont devenus par la suite bâtissables.

Le conseil municipal décide que ce projet sera étudié en commission travaux et urbanisme.

SUBVENTION CBLS

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de verser une partie de la subvention au Club de Bobsleigh, de luge et de Skeleton et d'attendre la présentation d'un projet d'avenir pour verser la deuxième partie. Après de longues discussions au sein du club durant l'été, le bureau a présenté à la commune un projet sérieux avec des actions ayant pour but de redynamiser le club (notamment initiations écoles et tous publics).

Monsieur le Maire ajoute que le club s'est engagé à utiliser la subvention pour l'ensemble des sections, et il est également prêt à favoriser la section luge si les besoins se font sentir.

Monsieur le Maire informe donc que le solde de la subvention a été versé afin que le club puisse finir l'année. Il ajoute que la commune d'Aime et le SIGP ont pris la même position par rapport au club.

PISTE DE BOB

Monsieur le Maire informe qu'il a été reçu, avec André BROCHE, par la commune d'Annecy afin d'évoquer les Jeux Olympiques et la piste de bob. La commune d'Annecy a répondu favorablement à la demande de la commune d'être soutenue lors de l'entretien au Ministère des Sports qui aura lieu le lundi 12 octobre 2009. Cet entretien a pour but d'obtenir une subvention de fonctionnement afin de pouvoir ouvrir la piste de bob cet hiver.

André BROCHE confirme qu'Annecy a bien acté le problème de financement de la piste de bob pour les hivers à venir qui, à terme, pourrait être un handicap pour leur candidature.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Canton d'Aime a créé une nouvelle commission concernant les sentiers d'intérêt communautaire. Il ajoute qu'il a proposé André BROCHE et David ALLEMOZ comme membres titulaires de ce groupe de travail.

Concernant la collecte du carton professionnel, la Communauté de Communes avait décidé de l'externaliser par un marché. Suite à la consultation, Monsieur le Maire informe que le marché a été attribué à la Société SITAMOS pour un montant de 87 000 euros environ. Normalement, le montant attribué devrait correspondre à peu près au coût du service.

Ensuite, Monsieur le Maire explique que le marché de rénovation et d'agrandissement du snack du plan d'eau a été attribué et que les travaux ont débuté.

André BROCHE demande si la Communauté de Communes du Canton d'Aime a bien noté qu'elle prendrait en charge, au niveau financier et logistique, toutes les animations et fêtes prévues au plan d'eau. Monsieur le Maire confirme que cette demande a été bien prise en compte.

Concernant le Championnat du Monde de Canoë Kayak, Monsieur le Maire présente les travaux à réaliser : embarcadère, débarcadère et bassin d'initiation sur le plan d'eau. L'autorisation pour ce dernier ouvrage peut être assez longue à obtenir, c'est pour cette raison que le dossier est lancé cet automne afin que le bassin puisse être réalisé pour 2011.

Il ajoute que le comité de pilotage de ce championnat et ses statuts ont été finalisés vendredi 2 octobre dernier. Ce comité sera dissout un an après la compétition. En revanche, les aménagements seront pérennisés.

Michel BORLET souhaite rappeler que la volonté de départ, lors de la défense de ce dossier à Paris, était de re-dynamiser le tourisme d'été par le biais de ces championnats. Il avait été question de favoriser la rénovation des aménagements (piste cyclable, la passerelle) et d'en réaliser des nouveaux (sentier piéton, la vague à surf).

Michel BORLET est bien conscient que les problèmes de budget décident, mais il trouve regrettable que les collectivités en soient venues à réaliser uniquement les aménagements les plus importants. Il pense que les collectivités sont passées à côté de subventions qui auraient permis de réaliser des aménagements pérennes et mobilisateurs pour le tourisme d'été et pour la vallée.

Monsieur le Maire répond que les choix ont été réalisés budgétairement et il ajoute que la Communauté de communes n'est encore pas certaine de percevoir toutes les subventions promises.

ELARGISSEMENT DU SMITOM

Monsieur le Maire évoque l'élargissement du SMITOM. Il rappelle que le SMITOM est le syndicat mixte qui traite les déchets ménagers des deux cantons d'Aime et de Bourg Saint Maurice. Il gère les deux usines de traitement thermique qui sont l'usine de Valezan (le long de la RN 90) et l'usine des Brevières (le long de la RD qui rejoint Tignes).

Aujourd'hui, ces usines fonctionnent en dessous de leurs capacités. L'élargissement du SMITOM a pour but de faire fonctionner ces usines à plein rendement afin qu'elles soient rentables sur le plan technique et économique.

Actuellement, afin de faire tourner les usines à pleine capacité, des marchés publics sont passés avec les cantons de Moutiers, Aigueblanche et Bozel pour traiter leurs déchets. Afin que les tonnages engendrés par ces marchés deviennent pérennes, la solution est d'intégrer ces cantons au sein du SMITOM.

Laurent BOCH fait part de son inquiétude quant à l'augmentation du rendement de l'usine de Valezan qui pourrait entraîner un pic de pollution sur la commune. Il explique que la population est déjà inquiète concernant les rejets dans l'air et les maladies que cela pourrait entraîner.

Monsieur le Maire précise que le volume de déchets qui va être traité avec l'élargissement du SMITOM sera le même qu'actuellement. Ensuite, il rappelle que l'usine est aux normes légales européennes, respecte le seuil autorisé et filtre tous les rejets dans l'atmosphère.

Paul BROCHE, membre de la commission de la surveillance de l'usine, précise qu'une zone restreinte est supposée être touchée par les rejets mais il ne connaît pas les impacts à long terme. En revanche, il tient à ajouter que les risques seront minimisés si l'usine fonctionne en continu plutôt qu'en alternance.

Monsieur le Maire précise que des analyses dans l'environnement sont réalisées tous les ans afin de surveiller l'évolution.

VERGERS JOUXTANTS LE CREUX VINCENT ET LE VÉNECHET

Suite aux dégâts qui ont eu lieu dans les vergers, **Laurent BOCH** informe le conseil municipal que la Police Municipale a distribué des courriers dans les habitations avoisnantes. Il indique que la police municipale effectuera des rondes.

De même, il indique qu'un terrain de cross existe à Sangot, et il serait bien que les jeunes avec des motos ou des quads évitent de rouler dans les prés. Il tient à préciser que les prés n'ont pas été épargnés par la sécheresse et demande aux jeunes de ménager l'outil de travail des agriculteurs.

SENTIER

Au vu du travail déjà réalisé par David ALLEMOZ sur les sentiers VTT, **André BROCHE** souhaiterait que ce dernier puisse le seconder dans les différentes commissions liées aux sentiers et également à l'environnement. Il demande l'accord du conseil pour nommer David ALLEMOZ conseiller délégué afin qu'ils puissent travailler ensemble sur les futurs projets relatifs aux sentiers et également à l'environnement.

Le conseil municipal ne voit pas d'objection à cette demande.

CHARTRE DÉVELOPPEMENT DURABLE

André BROCHE remercie Séverin GARCIA, chargé de mission au sein de la commune, pour le travail réalisé sur le diagnostic initial relatif à la Charte du Développement Durable. Ce diagnostic a été transmis à l'Association Moutain Riders et à l'Association Nationale des Maires de Station de Montagne qui l'ont trouvé pertinent et très élaboré.

Maintenant, il reste au comité local à travailler sur les plans d'action à mettre en place par rapport à cette charte. Ces plans d'actions vont apporter, à terme, un changement de méthode de travail pour la commune. Des décisions budgétaires vont également devoir être prises au niveau du conseil municipal pour l'élaboration des plans d'action. **André BROCHE** espère que le conseil municipal suivra, dans la limite d'un budget raisonnable, les propositions du comité local.

André BROCHE ajoute que le Grenelle 2 va être très contraignant pour les collectivités (urbanisme/développement durable) et le fait que la commune se soit déjà engagée dans la Charte de Développement Durable devrait normalement faciliter sa mise en place.

SIGNALÉTIQUE

André BROCHE fait référence à la mise en place de 2 types de signalétique :

- signalétique visible de la voie publique ou sur la voie publique : règlement en cours de réalisation mais difficile à mettre en place car cette signalétique dépend beaucoup d'arrêtés préfectoraux.

- signalétique et enseigne publicitaire : **André BROCHE** explique que l'association des commerçants de Belle Plagne a déjà travaillé sur une charte pour leur station. L'association sollicite la commune afin qu'elle légifère dans l'objectif de faire respecter cette charte à long terme.

Le but serait d'étendre un règlement pour les enseignes publicitaires à l'ensemble des stations dans le cas où les différentes Unions Syndicales et Associations de Commerçants seraient d'accord pour s'investir.

COURS D'ANGLAIS

Nicolas BRIANCON MARJOLLET informe le conseil municipal que des cours d'anglais vont être mis en place à l'école de La Plagne. Il demande si une convention de mise à disposition de la salle doit être passée avec la personne qui s'occupe de ces cours, Mme Stéphanie ADELISSE. Monsieur le Maire confirme qu'une convention va être rédigée.

Nicolas BRIANCON MARJOLLET indique que ces cours devraient commencer le lundi 9 novembre.

PISCINE PLAGNE BELLECÔTE

Joël OUGIER SIMONIN demande si les travaux prévus au SIGP pour la piscine de Plagne BELLECOTE dépendent du futur projet de rénovation de celle ci.

Bernard AUBONNET confirme que ces travaux sont liés à la future rénovation mais que le SIGP est pour l'instant encore en attente des esquisses demandées au bureau d'études.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDE

N°PC	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315006B1016-3	CAMPLAN Emmanuelle	La Roche du Haut	Garage à vélos
07315002B1032-1	LEMOULLEC Frédéric et Agnès	Pra Riond	Création SHON + 1 place stationnement
07315008M1008-02	THOMAS Gérard	Les Provagnes	Modifications de régularisation

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDES

N°DP	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315009M5035	BROCHE André	Macot	Création porte
07315009M5031	DELETANG Annie	Plagne 1800	Création sas et escalier extérieur
07315009M5034	BRUN Marie christine	Bonnegarde	Abri jardin
07315009M1036	SAS GARAGE DE LA PLAGNE	Plagne Centre	Local commercial
07315009M5038	SARL PUJOL	La Plagne	Fermeture terrasse - Bardage horizontal
07315009M5039	DUHNEN Harald	Sangot	Bardage vertical en façade
07315009M5040	SCI LE FREBUGE	Za des Iles	Panneaux solaires
07315009M5041	MARIN Patrice	Creux Vincent	Panneaux solaires

La Tarine

Dimanche 8 novembre

Organisé par le club VEO 2000

Circuit en trèfle dans les pommiers de Macot

Premier départ : 11h

Renseignement :

www.veo2000.com ou 04.79.55.43.87

Commémoration du 11 novembre

11h30 Commémoration au monument aux morts du chef lieu

11h45 Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des mariages

Défilé de Mode

Samedi 14 novembre - 20h30

L'association des Parents d'Élèves de Macot La Plagne organise un défilé de mode à la salle polyvalente avec les commerçants d'Aime pour la présentation de la collection automne/hiver.

Partenaires : L'âge tendre - Aime Optic - Charlybertine

Emotion Coiffure - le salon d'esthétique d'Aime - Twinner - Fleuri jardin (Sophie BROCHE) - Robino.

Tarif :

Gratuit pour les enfants - de 10 ans

5 euros en prévente

6 euros sur place le jour du défilé

Renseignement et réservation

auprès d'Edith : 06.29.41.80.56

et auprès de Johann : 06.33.35.13.10

Thé Dansant

Dimanche 22 novembre - 14h30

Organisé par le comité des fêtes

à partir de 14h30 à la salle polyvalente de Macot avec l'orchestre Eric COLLOMB

Le comité des fêtes vous donne rendez vous en 2010 pour un concours de belote et un concours de pétanque.

Repas des Aînés

Samedi 28 novembre à 12h00

Organisé par la commune

À l'attention des aînés de + de 60 ans de la commune de Macot La Plagne

Animation musicale par Danse Musette Passion

Inscription en Mairie avant le 16 novembre 2009.

Recensement

Le recensement de la population de la commune se déroulera du **21 janvier au 20 février 2010**. Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit les statistiques sur le nombre d'habitants, sur leurs caractéristiques (âge, profession, transports utilisés...) et sur leur logement.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. **Vos réponses resteront confidentielles.**

Votre participation est essentielle et obligatoire.

En cas d'absence, l'agent recenseur remettra le questionnaire dans votre boîte aux lettres.

Une fois rempli, vous pourrez soit :

- le confier à un voisin qui le remettra à l'agent recenseur
- le retourner directement en mairie (BP 04 73211 Aime Cedex).

Merci de votre participation.

Agent recenseur

La mairie recrute des agents recenseurs.

Profil recherché : Personne sérieuse, dynamique, méthodique et motivée.

Poste rémunéré.

Durée du Contrat : du 21 janvier 2010 au 20 février 2010.
2 demi-journées de formation (dates à préciser).

Dépôt des candidatures avant le 21 décembre 2009 à déposer en Mairie

Liste électorale

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2009 inclus. (pièces à produire : carte d'identité ou passeport et justificatif de domicile : facture loyer, électricité).

Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune (DE LA PLAGNE à MACOT ou de MACOT à LA PLAGNE) est priée de se faire connaître en mairie pour effectuer le changement de bureau et d'adresse.

Monoxyde de carbone

Un gaz invisible, inodore, toxique et mortel

Il provoque des maux de tête, des nausées, des vertiges, des pertes de connaissances, le coma ou le décès.

Pour éviter les intoxications :

- Faites entretenir vos appareils de chauffage par un professionnel
- Faites ramoner vos conduits de cheminée tous les ans
- Ne bouchez pas les aérations de votre logement

Plus d'informations sur :

www.inpes.sante.fr et www.logement.gouv.fr

Piles usagées et Cartouches

Un point de collecte de piles usagées et de cartouche d'encre est à votre disposition dans le hall de la Mairie.